

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 4 février 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints. Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Richard DE SANTIS, Philippe GAGET, Hervé MARMET, Cédric MAUCELLI, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

M. Daniel GAILLARD pouvoir écrit donné à M. Patrick CLERC.  
Mme Maryline GAUTHIER

Madame Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

**MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AU MODE DE CONTRIBUTION AU SIGALE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS) DES COMMUNES ASSOCIEES. 201402075**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Dans le souci d'une meilleure objectivation de la richesse fiscale des communes associées et par délibération en date du 5 décembre 2013, le comité syndical du SIGALE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants) a décidé d'une modification statutaire portant révision du mode de contribution au syndicat des communes associées, lesquelles seront, à compter du budget 2014 calculées et réparties, non plus sur les bases d'imposition 2004, mais au prorata des produits des taxes locales perçus en année N-1, ces produits étant ceux de la TH, de la TFB, de la TFNB et de l'AC (reversée par la CAMVAL).
- S'agissant d'une modification statutaire et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent se prononcer sur cette décision dans un délai de trois mois à compter de la notification, faute de quoi leur position est réputée favorable,
- Les conditions de majorité requises pour que cette modification statutaire fasse l'objet d'un arrêté préfectoral sont : avis favorable de 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population où de 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population, sans qu'aucune commune représentant plus du quart de la population ne se prononce défavorablement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 5211-20,

Vu les statuts du syndicat, notamment l'article 9,

Vu la délibération du SIGALE en date du 5 décembre 2013 portant modification du mode de contribution des communes associées,

- DONNE son accord à la modification des statuts du SIGALE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants) et du mode de calcul des contributions au syndicat des communes associées,
- ADOPTE les statuts modifiés annexés à la présente décision,
- DECIDE, qu'à compter du budget 2014, les contributions des communes associées au syndicat seront réparties au prorata des produits des taxes locales perçus en année N-1, à savoir :
  - Produits de la taxe d'habitation
  - Produits de la taxe sur le foncier bâti,
  - Produits de la taxe sur le foncier non bâti
  - Attribution de compensation versée par la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais-VAL de Saône),

**DOCUMENT UNIQUE DE SECURITE - DEMANDE DE SUBVENTION AU FNP (FONDS NATIONAL DE PREVENTION). 201402076**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 4 novembre 2013, l'élaboration du document unique de sécurité a été confiée au Cabinet Consilis.

La commune s'étant engagée dans une démarche globale de prévention des risques liés au travail des agents, le FNP (Fonds National de Prévention) de la CNRACL a pour vocation d'accompagner ces actions au moyen de subventions.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- sollicite une subvention auprès du FNP (Fonds National de Prévention) de la CNRACL
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'obtention de cette subvention.

#### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014.

Monsieur Gilles JONDET dresse un bilan provisoire de l'exécution du budget 2013 ; les prévisions ont été très proches de la réalité. Compte tenu de l'acquisition du local commercial, du début des travaux de construction de l'école de musique, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'élève à 57 037.07 € sans la prise en compte de l'emprunt de 500 K€ prévu mais qui a été versé en début d'année 2014.

#### ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – IMPASSE DE L'EGLISE 201402077

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle appartenant à M. André PECHARD, impasse de l'Eglise (parcelle cadastrée Section AB N°74) en vue de son incorporation future dans la voirie communale ; les frais notariés et de géomètre seront à la charge de M. PECHARD, demandeur de cette opération.

#### AFFAIRES DIVERSES.

- **Enquête internet**

- Madame Denise CUBA et M Joël MORNAY présentent les résultats de l'enquête Internet effectuée du 20 janvier au 7 février 2014

Questionnaires verts : Usagers desservis par le sous-répartiteur du Clos Pèlerin

Questionnaires blancs : Autres usagers de la commune

Nombre de questionnaires distribués : 980

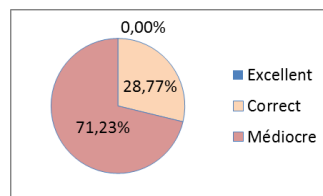
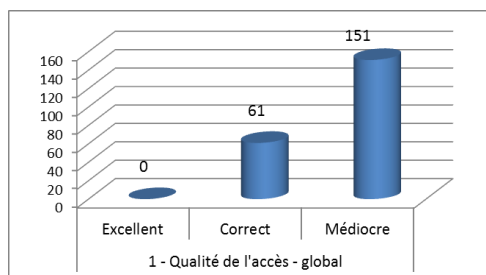
Nombre de questionnaires complétés reçus : 228 (154 blancs + 74 verts) soit un taux de retour de : 23,26%

Nombre de questionnaires reçus avec la mention « sans objet » : 16 (Blancs : 14 – Verts : 2)

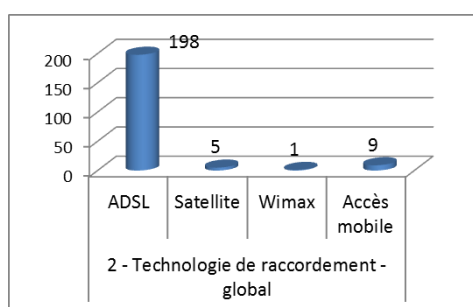
Nombre de questionnaires faisant l'objet des statistiques ci-dessous : 212 (Blancs : 140 - Verts : 72)

Voici des extraits de l'enquête, résultats globaux :

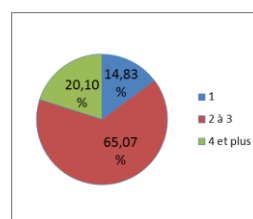
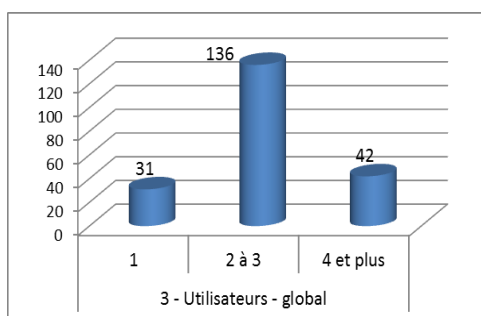
##### 1 - Comment jugez-vous la qualité de votre accès internet actuel :



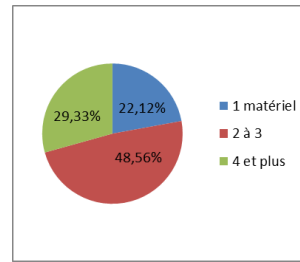
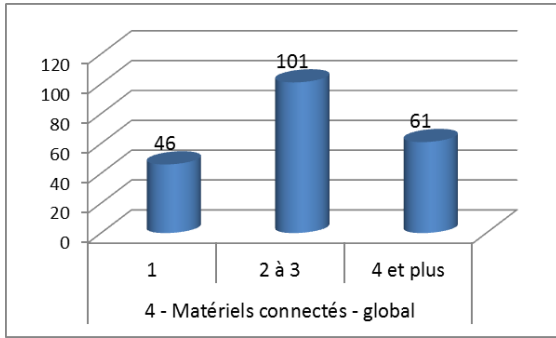
##### 2 – Quelle technologie utilisez-vous pour vous raccorder :



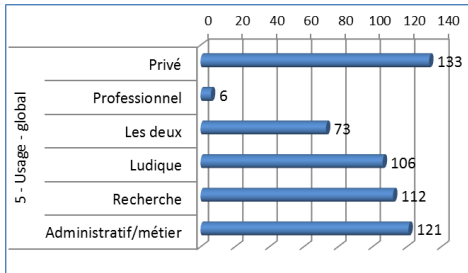
##### 3 – Combien de personnes utilisent votre accès Internet :



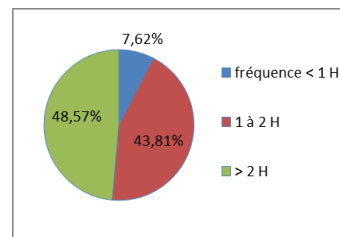
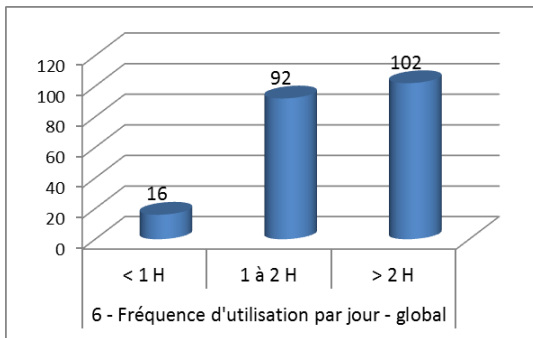
**4 - Nombre de matériels connectés :**



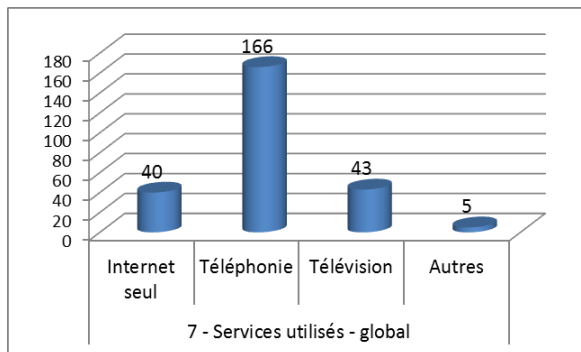
**5 - Quel usage en faites-vous :**



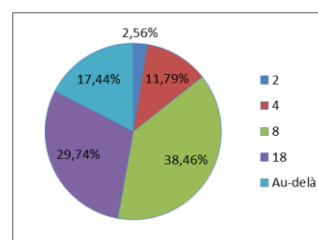
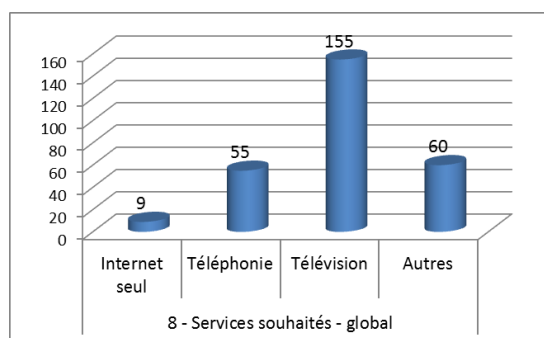
**6 - Quelle est votre fréquence d'utilisation :**



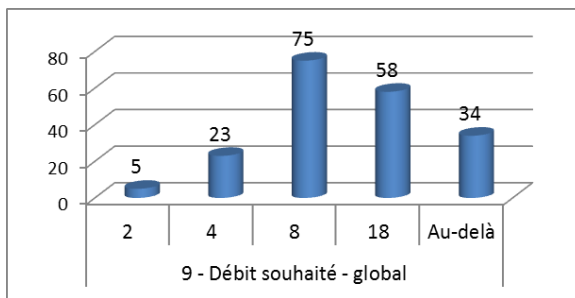
**7 - Quels services de votre fournisseur d'accès utilisez-vous actuellement :**



**8 - Avec un débit amélioré, de quels services souhaiteriez-vous disposer :**



## 9 – Quel serait le débit idéal en fonction de vos besoins



### Quelques commentaires représentatifs :

#### Zone blanche

- On est en bout de ligne, on a ce que les autres n'utilisent pas !... On passe après tout le monde
- Débit insuffisant et instable pour travailler correctement. Vidéo surveillance impossible à faire fonctionner
- Beaucoup de lenteur lors de transfert de fichiers professionnels. Réception TV moyenne ou nulle.
- Ligne de téléphone vieillissante et en mauvais état. Qualité de l'accès : médiocre, pour ne pas dire TRES INSUFFISANT ! - pas assez de débit - nombreuses coupures. Télévision via internet impossible.
- S'il y a une commission spécifique sur cette partie je serais ravi d'en faire partie
- 18 Méga serait un débit très correct et suffisant pour la commune, merci pour votre questionnaire.
- La fibre optique ne serait pas un luxe
- Une amélioration rapide serait nécessaire, internet étant une nécessité professionnelle et personnelle
- En plus de la faiblesse qui génère une lenteur très pénible, la connexion est instable. Débit idéal : celui qui permet une connexion stable.
- URGENT - MERCI. Nous ne pouvons regarder aucun film à cause du réseau très médiocre
- Je trouve vraiment dommage le fait d'habiter aux portes de Mâcon et d'être relié au terminal de Charnay à plus de 4 Kms (St Cyr sur Menton est équipé de la fibre)
- Content que vous preniez en compte ce problème
- Sancé est mal desservi au niveau ADSL par rapport aux villes voisines. Une connexion 3G est 2 fois meilleure que la connexion ADSL. Possibilité de mettre un DSLAM au niveau de la commune ?
- L'arrivée du très haut débit est URGENTE dans une société toute informatisée.
- Télévision impossible - débit faible
- Avec le débit actuel, impossible d'avoir la télévision; impossible de cumuler du streaming + skype, ou téléchargement + skype + surf
- Merci pour ce questionnaire. Je pensais à vous faire part du débit insuffisant pour une commune proche de Mâcon ! J'espère que les choses changeront.
- Débit souhaité supérieur au débit actuel pour avoir une meilleure connexion sans coupure et télévision sans raccordement à une parabole
- Espérons que Sancé ne prenne pas de retard dans un domaine aussi important
- Internet coupé tous les jours le soir en ce moment ! Dans ce cas plus de téléphone, plus de télévision et plus d'internet un certain temps : il faut redémarrer les boîtiers box TV et internet qui marchent ensemble
- Actuellement, notre abonnement comprend la télévision par internet mais le débit étant insuffisant nous n'y avons pas accès. Le visionnage de émissions en replay quand il est possible est souvent interrompu faute de débit.
- Secteur en bout de ligne d'où la faiblesse du débit. Rupture d'accès internet 1 jour sur 2. Actuellement en panne depuis 6 jours.
- La mauvaise qualité devient une gêne autant pour la vie privée qu'associative et professionnelle
- Un tel investissement concerne plus de sancéens qu'une école de musique
- Il est aujourd'hui très difficile de travailler sur internet aussi bien au niveau professionnel que scolaire. La vidéo surveillance est impossible, les téléchargements interminables, pour demain, il faudra au minimum 20 Méga

#### Zone verte

- Il est dommage de ne pas pouvoir regarder la télévision car avec les abonnements internet, on paye la télévision même si on ne peut pas la regarder. De plus c'est une perte de temps quand je l'utilise à usage professionnel car c'est trop long.
- Déconnecté très souvent et plus particulièrement le soir vers 18H et le dimanche. Donc SKYPE se coupe en conversation. Je l'utilise chaque jour.
- Etant situé à plus de 5,5 Kms du répartiteur principal (Charnay) le débit max est de 512 Kbits, ce qui ne permet pas d'envisager le téléphone ou la télévision via internet.
- Impossible d'avoir Canal + par internet donc impossible d'avoir l'option pour voir les programmes canal + à la demande
- Sur portable : très long pour ouvrir les pièces jointes ou photos. Sur YouTube : lent et saccadé.
- Nous avons de la chance, les numéros impairs sont raccordés sur Charnay ce qui nous permet d'avoir 2 Méga. Pour les Pairs, raccordés sur Mâcon Moreau, débit 0,9 Méga.
- Il serait temps que l'ensemble des habitants aient un débit à la hauteur de leurs attentes, en adéquation avec la vie moderne ! Nous attendons un débit équitable pour tous les sancéens et pas de laissés pour compte !
- Une nette amélioration du débit internet est tout à fait indispensable. Est-il normal d'avoir un débit si bas en 2014 ? Une réflexion rapide serait la bienvenue.
- Actuellement on ne peut pas regarder la TV et être sur internet en même temps. On ne peut pas bénéficier de notre offre INTERNET = TV de façon optimale !
- Vite la fibre optique. Sinon un relais plus près car je suis à 5727 m (donc pas de télévision, et débit pour vidéo aléatoire)
- Une nette amélioration du débit internet est tout à fait indispensable. Est-il normal d'avoir un débit si bas en 2014 ? Une réflexion rapide serait la bienvenue.
- Beaucoup de difficultés d'accès à internet aux heures où je suis disponible soit le soir de 18H à 20H, le samedi et le dimanche matin. Nombreuses coupures intempestives.
- Je viens d'arriver dans la commune et suis très surpris que sur une commune comme Sancé l'accès internet soit de si mauvaise qualité
- Nous n'avons pas de solution actuellement car nous sommes en bout de ligne. Ce qui était acceptable il y a 10 ans est complètement obsolète à ce jour. Nous attendons vraiment une solution. Merci.

- Après débat, les conseillers sont favorables à poursuivre la consultation des opérateurs pour améliorer le réseau internet sur le territoire communal.
- Mme BODILLARD signale qu'il arrive que des poids-lourds heurtent le muret situé près du château Lapalus, à l'entrée du chemin dit le Chariron.
- il est signalé que la voirie , Rue Beausoleil, près du tourne à gauche présente des signes de fissuration.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 3 mars 2014